



## Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### Séance du vendredi 25 juin 2021

**Délibération N° CS\_2021\_06\_1**

Objet : **RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE SOLUTION LOGICIELLE DE GESTION DU COURRIER**

Date de convocation : **vendredi 18 juin 2021**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **vendredi 02 juillet 2021**

**Président de séance** : Monsieur MILLET Pierre-Alain

**Etaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :**

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur RIAS Bernard, Monsieur VIOLLET Alain , Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur BONY Vincent, Monsieur LEFORT Damien, Monsieur MERMOURI Azdine, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur MBOUNI Levana , Monsieur SOW Abdoulaye

**Etaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :**

Monsieur MAILLET Eric (donnant pouvoir à Monsieur VIOLLET Alain ), Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

**Etaient absents ou excusés :**

Monsieur ODO Xavier, Monsieur RAPP Florent, Monsieur VITORIO Alipio

---

Le S.I.T.I.V. propose une solution de gestion électronique des courriers - quel que soit le support (papier, courriel) - pour les communes membres.

Cette solution est aujourd'hui déployée dans les villes de Corbas, Givors, Grigny, Pierre Bénite, Rive de Gier et Saint Chamond.

Cette plateforme de gestion électronique du courrier, hébergée par le S.I.T.I.V. permet de répondre aux objectifs suivants :

- Garantir un enregistrement efficace des courriers et constituer une base des données centralisée ;
- Permettre une diffusion simple et dématérialisée du courrier vers les acteurs concernés des services de la collectivité ;
- Favoriser la rédaction collaborative d'un courrier de réponse ;
- Mettre en œuvre un « workflow » de traitement et de validation de la réponse ;
- Intégrer la signature électronique du courrier sortant ;
- Garantir le suivi des délais de réponse ;
- Permettre le classement et la recherche des courriers ;

Le marché actuel d'acquisition-maintenance a été notifié le 18 avril 2018 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Afin d'assurer la continuité de la prestation de maintenance, il est nécessaire de relancer la procédure dès à présent.

Ce marché est prévu pour 1 an reconductible trois fois par voie tacite, pour un budget maximal estimé à 80 000 euros HT, soit 96 000 euros TTC.

Le Comité Syndical décide

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 13 voix pour

- d'approuver le marché adapté, pour un montant maximum de 96 000 € TTC sur 1 an, reconductible 3 fois par voie tacite;
- d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,  
Le Président, Pierre-Alain MILLET**